

Québec, le 1er mai 2026

Objet : Programme d'aide financière de la Fondation Collège de Champigny

Madame, Monsieur,

La Fondation Collège de Champigny offre un programme d'aide financière destiné aux familles vivant une situation imprévue ou temporaire ayant un impact significatif sur leur capacité à assumer les frais de scolarité. Notre objectif est d'éviter que l'élève soit déraciné de son milieu scolaire en raison de difficultés financières.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le programme comporte deux volets. D'une part, pour un élève qui fréquentera le Collège pour une première année, la Fondation peut offrir un montant spécifique pour l'achat du Mac, considérée comme une dépense exceptionnelle liée à cette première année. D'autre part, pour une famille ayant une situation financière précaire jugée imprévue ou temporaire durant le parcours scolaire, une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 60 % des frais de scolarité et des frais afférents peut être accordée, pour un montant maximal de 2 575 \$. Veuillez noter que le montant de l'aide peut être réduit de 50 % pour une deuxième demande et de 75 % pour une troisième demande.

Pour soumettre une demande, les parents ou tuteurs doivent faire parvenir un dossier complet au plus tard le 1er juin 2026 (pour une réponse avant le 30 juin 2026), comprenant :

- Le formulaire de demande dûment rempli (2 pages) ;
- Une copie de l'avis de cotisation provincial 2025 pour chaque parent ou tuteur ;
- Une copie de l'avis annuel 2025-2026 du crédit d'impôt provincial remboursable pour le soutien aux enfants (confirmation reçue à l'été 2025 pour l'allocation familiale versée 2025-2026);
- Une lettre justifiant la demande, incluant toute source de soutien financier pour l'enfant (famille, emploi, organismes, etc.), ainsi que des informations sur son rendement scolaire, son comportement et son implication dans les activités éducatives.

Il est essentiel que les informations fournies soient complètes et justes, afin de permettre une évaluation précise de la situation financière. Toute fausse déclaration entraînera le refus immédiat de la demande ainsi que l'inadmissibilité à toute aide future.

Nous vous remercions de votre confiance et restons disponibles pour toute question à l'adresse suivante : fondationcdc@collegedechampigny.com.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Fondation Collège de Champigny

Demande d'aide financière

Année scolaire 2026-2027

Élève.s

	Nom	Groupe	No. d'assurance sociale
1			
2			
3			

Fratrie

	Nom	École	Préciser: primaire, secondaire, post secondaire
1			
2			
3			

Situation de la famille

- ☐ Marié(e) vivant ensemble
☐ Divorcé(e) ou séparé(e)
☐ Monoparentale (Précisions à fournir dans votre lettre)

Situation de garde

- ☐ Garde exclusive (Parent 1 ☐ Parent 2 ☐
☐ Garde partagée (50% ☐ Autre ☐ précisez _____)

Parents

	PARENT 1	PARENT 2
Nom		
Adresse		
Téléphone maison		
Téléphone cellulaire		
Téléphone travail		
Courriel		

Revenus

Selon la ligne 275		
--------------------	--	--

Une copie des avis de cotisation reçus du gouvernement PROVINCIAL + les relevés d'allocations familiales provinciales doivent être jointes à la présente demande pour fin d'analyse et de traitement. **Le dossier ne sera pas étudié sans tous les documents demandés.**

Compléter votre budget familial sur la prochaine page.

Bourses déjà reçues (Précisez les montants et les années)

Date

Signature du parent 1

Signature du parent 2

*RAPPEL : Les dossiers doivent être reçus au Collège pour le **1er juin 2026** afin d'être traités avant la fin de l'année scolaire en cours. Les demandes reçues après cette date mais avant le 30 septembre 2026 seront traitées au mois d'octobre, s'il reste des sommes d'argent à l'enveloppe prévue à cet effet. Ce mode de fonctionnement a été mis en place en raison de l'accroissement du nombre de demandes. Dans tous les cas, la date limite pour présenter une demande pour l'année 2026-2027 est le **30 septembre 2026**.*

Retourner à : Fondation Collège de Champigny 1400 route de L'Aéroport Québec QC G2G 1G6 ou fondationcdc@collegedechampigny.com

BUDGET FAMILIAL Choisir Mensuel ☐ ou Annuel ☐

REVENUS

PARENT 1

PARENT 2

Salaire net		
Assurance chômage/Assurance salaire/CNESST		
Allocations familiales fédérales		
Allocations familiales provinciales		
RRQ (rente orphelin / conjoint survivant)		
Pension alimentaire		
Crédit solidarité TVQ / TPS		
Prêts et bourses		
MSP – Centre jeunesse		
Contribution de la parenté ou amis		
Autre revenu : précisez		
TOTAL DES REVENUS		

DÉPENSES

PARENT 1

PARENT 2

Hypothèque / loyer (incluant frais de copropriété)		
Assurances Immeuble		
Électricité / Chauffage		
Téléphones / Internet		
Automobile (paiement, assurances, plaque, essence, entretien,...)		
Nourriture		
Vêtements		
Meubles		
Frais de scolarité		
Frais d'activités des enfants		
Loisirs / voyage		
Remboursement prêt étudiant		
Marge de crédit		
Autre dépense : précisez		
TOTAL DES DÉPENSES		

Excédent (Revenus moins Dépenses)
